

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 25 mars 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 19 mars 2015.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mme Geneviève CATTELAÏN,
Mmes Jessica CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Marlène PERIARD
Mrs Pascal BONNET, Jean Marc COLOMBAN, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Excusé : M. Pierre LABBE (a donné procuration à M. Alain-Claude CULLET),

Secrétaire de séance : Mme Geneviève CATTELAÏN

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 février 2015 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

1 – Mise en place des mollocs et agrandissement parking :

Le relevé topographique a été fait. Décide de lancer les appels à candidature pour les travaux de prolongement du parking des Loges. L'Entreprise qui sera retenue mettra en place les mollocs pour le tri des déchets mais La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise remboursera à la Collectivité le montant correspondant au transport, à la pose et à l'enrobé autour de ces conteneurs. Par contre, étant donné que le choix s'est porté sur un entourage bois, il n'y aura pas de surcoût. Délibérations n° DEL2015/03/05 et DEL2015/03/06

2 – Protection du village :

Dans la continuité du programme de Protection du village, apprend qu'une réponse favorable a été donnée pour la vente à la Commune du terrain où sera implantée la rangée de filets. Délibération n° DEL2015/03/07

3 – Travaux O.N.F. :

Accepte les devis d'O.N.F. pour le débroussaillage aux alentours des villages et des travaux à effectuer en forêt. Pour le débroussaillage, un contrat était passé pour trois ans. A la fin de celui-ci, un appel à concurrence pourra être relancé.

4 – SCOT :

Dans le cadre du SCOT, une réunion de présentation du diagnostic communal a été réalisée par le bureau d'études « Programmes Urbains ». Celui-ci répertorie les zones agricoles, constructibles et les couloirs biologiques. Approuve à l'unanimité ce schéma.

5 – Instruction des demandes d'occupation des sols :

Apprend qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des demandes d'occupation des sols ne sera plus effectuée par l'Etat. L'Association des Pays de Tarentaise-Vanoise propose de reprendre ce service en demandant une participation suivant l'acte. Vu la complexité du service Urbanisme, décide de charger l'APTV d'instruire les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, les CUB et les permis de démolir lorsqu'il y aura des dépôts en Mairie.

6 – Communes nouvelles :

L'Etat, à travers la loi et des incitations financières, poussent les Collectivités à mutualiser leurs services. En tant que Communes voisines et également bénéficiant de la même école primaire, Monsieur le Maire de Salins les Thermes propose, dans un premier temps, une rencontre entre les Maires et les Secrétaires généraux pour échanger sur une charte des besoins qui pourraient être mis en commun. A nos deux Communes, il est possible aussi d'associer celle de Villarlurin.

7 – Dossier A.R.S. :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'A.R.S. a déjà attribué une subvention de 13 millions d'euros à l'Hôpital de Moutiers. Il rappelle également que les urgences devraient fermer en décembre 2015 et la Chirurgie au 15 avril 2015.

8 – Affaires diverses :

- Prend connaissance d'un courrier de la DDT concernant le débroussaillage le long des ruisseaux. Les rives doivent être nettoyées sur une largeur minimum de 5 mètres.
- Est informé du départ de Madame la Trésorière principale de Moutiers. Son successeur a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2015. Il souhaite rencontrer tous les élus des collectivités concernées par la Trésorerie de Moutiers.

9 – Taux d'imposition :

Avant d'examiner les budgets, il est nécessaire de délibérer sur les taux d'imposition. Il est rappelé que la CCCT sera obligée d'augmenter ses taux d'environ 9% afin d'arriver à clore son budget. Soulignant qu'il est plus judicieux d'augmenter les tarifs du service Eau/Assainissement, décide, à l'unanimité, de ne pas changer les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année dernière. Ils restent donc les suivants :

- Taxe d'Habitation : 7.83 %
- Taxe Foncière Bâti : 6.36 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 73.16 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 19.51 %

Délibération n° DEL2015/03/08

10 – Tarifs du service Eau/Assainissement :

Après discussion en séance de travail et les explications données par Monsieur Stéphane PORTHEAULT, le fonctionnement du budget Eau/Assainissement doit être financé par ses recettes, c'est-à-dire la vente d'eau, et non par le budget principal comme actuellement. D'autre part, étant donné qu'aucune redevance d'assainissement n'a été mise en place après la fin des travaux d'aménagement des réseaux, il est souhaitable d'ajouter cette prestation avant d'augmenter le prix de vente d'eau. Décide, à l'unanimité, d'instaurer une Redevance d'Assainissement Collectif au prix de 0.20 euro le mètre cube d'eau consommée et d'augmenter la prime fixe de 2 euros, à compter de la prochaine facturation. Les coûts annuels de la vente d'eau seront donc les suivants :

- Prime fixe : 18,00 €
- Consommation d'eau : 0.50 € le mètre cube
- Redevance d'Assainissement Collectif : 0.20 € le mètre cube

Délibération n° DEL2015/03/09

11 – Comptes administratifs 2014 :

La directrice générale retrace les comptes administratifs 2014 par chapitres pour chaque service.

Après avoir constaté que Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire en exercice, a quitté la salle et n'a pas participé aux délibérations relatives aux Comptes Administratifs, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Commune :

Exercice 2014	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	183 215.97	283 244.96	100 028.99
INVESTISSEMENT	114 482.12	145 456.01	30 973.89
TOTAL	297 698.09	428 700.97	131 002.88

Report 2013 et résultat global de l'exercice 2014

	Résultat de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2014	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	235 569,17	- 87 512.84	100 028.99	248 085.32
INVESTISSEMENT	-87 512,84	0.00	30 973.89	- 56 538.95
TOTAL	148 056,33	- 87 512.84	131 002.88	191 546.37

Délibération n° DEL2015/03/10

- Eau et Assainissement :

Exercice 2014	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	34 243.45	75 084.77	40 841.32
INVESTISSEMENT	75 983.60	61 542.95	- 14 440.65
TOTAL	110 227.05	98 243.85	- 38 134.65

Report 2013 et résultat global de l'exercice 2014

	Résultat de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2014	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	38 383.87	-38 383.87	40 841.32	40 841.32
INVESTISSEMENT	- 64 535.32	0.00	- 14 440.65	- 78 975.97
TOTAL	- 76 518.52	-38 383.87	- 38 134.65	- 38 134.65

Délibération n° DEL2015/03/11

- Régie Electrique

Exercice 2014	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	65 102.23	138 581.16	73 478.93
INVESTISSEMENT	5 200.00	3 706,60	- 1 493.40
TOTAL	70 302.23	142 287.76	71 985.53

Report 2013 et résultat global de l'exercice 2014

	Résultat de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2014	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	-84 766,30	0,00	73 478.93	-11 287.37
INVESTISSEMENT	8 645,25	0,00	- 1 493.40	7 151.85
TOTAL	-76 121,05	0,00	71 985.53	- 4 135.52

Délibération n° DEL2015/03/12

- Approuve et adopte à l'unanimité les résultats annuels et de clôture de l'exercice 2014 pour le budget de la commune, du service de l'eau et assainissement et de la Régie Electrique.

12 –Vote des Budgets Primitifs 2015 de la commune, du service de l'eau et assainissement et de la Régie Electrique :

Après présentation faite par la Directrice générale, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2015 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

- Budget Principal :
 - Fonctionnement : 464 721
 - Investissement : 382 923

Délibération n° DEL2015/03/13

- Budget Eau/Assainissement :
 - Fonctionnement : 76 492
 - Investissement : 184 261

Délibération n° DEL2015/03/14

- Budget Régie Electrique :
 - Fonctionnement : 110 000
 - Investissement : 10 860

Délibération n° DEL2015/03/15

11 – Prochaine réunion

Fixe la prochaine séance de travail du Conseil municipal au 29 avril 2015 à 18 h 30.

Séance levée à 21 h 50.

Fait le 27 mars 2015,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 1er avril 2015.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET